



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté portant nomination des membres du jury du diplôme d'État de professeur de danse pour les épreuves de l'unité de valeur Pédagogie Jazz

Le Préfet de la Région Occitanie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 362-1 à L. 362-5 et R. 462-1 à R. 462-5 ;
- VU l'avis de la commission professionnelle consultative du spectacle vivant en date du 21 avril 2015 ;
- VU l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
- VU les propositions de la Directrice d'ISDAT de Toulouse ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Le jury du diplôme d'État de professeur de danse, pour l'unité de valeur **Pédagogie Jazz**, dont les épreuves se dérouleront du 8 au 10 juin 2020, au centre de formation habilité ISDAT, 37 rue de Metz 31000 Toulouse, est composé comme suit :

- Madame Nadine HERNU, présidente
Directrice des études de l'unité Danse de l'ISDAT de Toulouse

- Madame Melissa DELFAU
Formatrice équipe pédagogique Jazz au Centre ISDAT de Toulouse

- Monsieur Bernard KESCH
Titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse, option danse jazz

- Madame Lydie GUELPA
Spécialiste de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, choisie sur la liste des personnalités qualifiées établie par la Direction générale de la création artistique

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Toulouse, le **13 MAI 2020**

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur régional des affaires culturelles
Michel ROUSSEL